


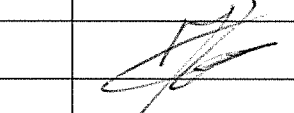
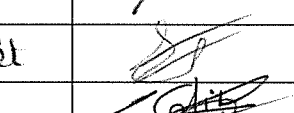
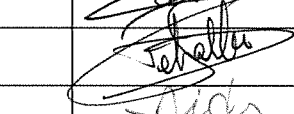

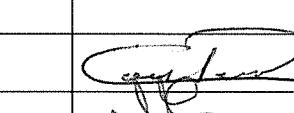
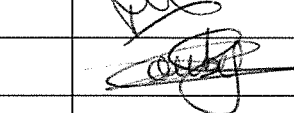
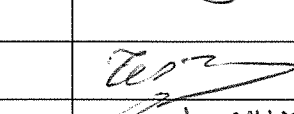
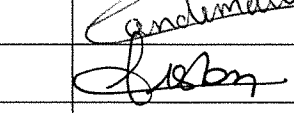
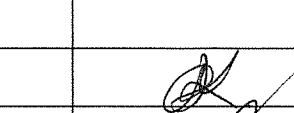
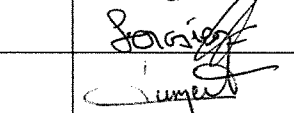
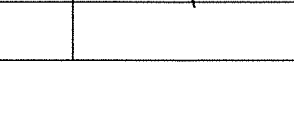



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 2 du mardi 28 novembre 2017

LISTE D'EMARGEMENT

NOM DU TITULAIRE	FONCTION	ABSENT	EXCUSE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Sylvie LE GOURRIELLEC	Principale				
Eva BRECHE-COLOMBE	Gestionnaire				
Mikaël DECRON	CPE				
Dominique LE MENER	Représentant de la collectivité de rattachement				
Françoise LELONG	Représentante de la collectivité de rattachement				
Liliane ROYER	Représentante de la commune		X		
Michel JAN	Personne Qualifiée				
Catherine KEMP	Personne Qualifiée				
Alexandra LAUR	Professeur		X	M. Jijolel	
Laureline COLIN	Professeur				
Marie-Pierre DELVALLEE	Professeur				
Guénaëlle MIDY	Professeur				
Maud GILLET	Professeur		X		
Claude ALLEGRE	Professeur		X		
Didier COURTEMANCHE	ATTE		X		
Nathalie MERCIER	ATTE				
Cécile LOUBEJAC	Parent d'élève				
Isabelle NICOLAS	Parent d'élève		X		
Séverine TESSIER	Parent d'élève				
Alexandrine LANDEMAINE	Parent d'élève				
Sandra FRESLON-LAUNAY	Parent d'élève				
Franck CAULIER	Parent d'élève		X		
Diane CAULIER	élève				
Noa LEROSIER	élève				
Annie JUMERT	Communauté de commune				
Odile LAMBRET (invitée)	Agent Comptable		X		



COLLEGE JULES FERRY
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

PROCES-VERBAL
de la Séance n° 2 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018
du mardi 28 novembre 2017

Le quorum étant atteint, Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Principale du collège, Présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h35.

Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Présidente du Conseil d'Administration, désigne Madame Guénaëlle MIDY, comme secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h15.

La Secrétaire de séance,

Guénaëlle MIDY


La Présidente de séance,

Sylvie LE GOURRIELLEC




Adoption du Procès Verbal du 6 novembre 2017 :

Les délégués élèves n'ont pas reçu le PV du Conseil d'Administration précédent car ils ne figurent pas encore dans la liste de diffusion. Le document leur sera envoyé par mail à l'adresse qu'ils fourniront.

Le procès verbal du conseil d'administration du lundi 6 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

A 17h40, arrivée de M. Le Mener et de Mme Lelong.

Adoption de l'Ordre du Jour :

Mme La Présidente propose une modification de l'ordre du jour : l'ajout, dans les affaires pédagogiques, de la présentation du projet du CESC pour 2017-2018. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

A 17h42, arrivée de Mme Kemp.

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès verbal
- Adoption de l'Ordre du Jour
- Désignation du secrétaire de séance

A. Affaires pédagogiques

- Présentation CESC 2017-2018
- Dispositif « Devoirs faits »

B. Affaires Financières

- Convention et contrat
- Tarifs des fluides pour le calcul des prestations accessoires
- Fonctionnement du fond social pour les cantines
- Plan de financement complémentaire des voyages et sorties 2018
- Budget 2018

C. Questions diverses (à communiquer 48 heures avant la date du CA)

- Le collège, en accord avec la municipalité, avait prévu d'organiser le "savoir nager" pour les 6èmes les 28,29 et 30 juin 2017. Or, le 22 juin Madame la Principale nous a informés par mail que ces séances étaient annulées par la mairie pour effectuer des travaux sur le pédiluve du 26 au 30 juin, et ceci sans aucune proposition de report de date.



Les élèves maintenant en 5èmes peuvent-ils faire valider ce "savoir nager" durant l'année?
Si oui, y a-t-il déjà une date convenue pour les 6èmes et donc aussi les 5èmes?

- Au 24 novembre, le poste de professeur de français n'est toujours pas pourvu et une professeure d'histoire géographie est absente depuis le 4 octobre, soit respectivement 10 et 5 semaines de manque.

Quelles solutions sont envisagées par l'inspection académique?

- Concernant le passage piéton sur ce même trajet, y a-t-il des modifications prévues quant à l'éclairage qui semble insuffisant pour être vraiment sécuritaire ? Pourrait-on ajouter des panneaux avertissant d'un passage d'enfants ?

- La personne chargée de faire traverser les élèves stoppe aussi la circulation pour laisser sortir les véhicules du parking des écoles et collège privés.
Est-ce à la demande de la Mairie ?

- Depuis la rentrée, il manque 2 barrières de sécurité le long du trajet utilisé par les collégiens pour aller à l'arrêt des bus. A quelle date seront-elles remises en place ?

A. Affaires pédagogiques :

- Présentation CESC 2017-2018

Mme La principale souligne que toutes les actions prévues en 2016-2017 ont été menées.
Elle présente ensuite pour information le projet pour 2017-2018 (document annexe).

- Dispositif « Devoirs faits »

Madame La Principale présente pour information aux membres du Conseil d'administration le dispositif « Devoirs faits » (document annexe).

B. Affaires financières :

1. Contrats Service de restauration

OBJET DE LA DELIBERATION :

Le Département prend en charge pour l'année 2018 la plupart des contrats de contrôle et d'entretien. Après contacts avec diverses entreprises, nous avons reçu plusieurs propositions et nous avons statué sur le moins-disant concernant :

La vidange et nettoyage du bac à graisse, a été retenu pour 2 passages dans l'année 2018, la Société Suez-Osis pour un montant de 300 €.



Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat auprès de la société Suez-Osis concernant la vidange des bacs à graisse.

Votes exprimés :

- POUR	:	19
- CONTRE	:	0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

OBJET DE LA DELIBERATION :

Le nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine, 1 passage dans l'année 2018, a été retenu. La société HEB (Hygiène Environnement Bretagne) pour un montant de 324,00 €. Pour ce dernier s'agissant d'un contrat pluriannuel, d'une durée de trois ans, il convient d'avoir l'accord du conseil d'administration.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser **le chef d'établissement à signer le contrat auprès de la société Hygiène environnement Bretagne concernant l'entretien des hottes de cuisine, pour une durée de trois ans, d'un montant de 324,00 €.**

Votes exprimés :

- POUR	:	19
- CONTRE	:	0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

2. Tarifs des fluides – prestations accessoires des logements

OBJET DE LA DELIBERATION :

Suite à l'information reçue par le service juridique du Rectorat, faisant état des tarifs préconisés par la direction régionale des finances publiques pour le calcul des prestations accessoires des logements. Les tarifs des fluides selon le document présenté :

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} novembre 2017.

Mme Loubéjac souligne qu'elle trouve ces tarifs plutôt élevés.

Votes exprimés :

- POUR	:	18
- CONTRE	:	0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	1



3. Fonctionnement du Fonds Social pour les cantines :

OBJET DE LA DELIBERATION :

Suivant la circulaire n°2017-122 du 22 août 2017 du ministère de l'Education Nationale parue au Bulletin Officiel n°28 du 31 août 2017 :

Il est demandé l'avis des membres du conseil d'administration sur les critères et modalités mis en place pour l'attribution d'un fonds social des cantines. (Présentation du document)

Mme la Présidente explique que ce dispositif vise à simplifier les démarches, et que le fonds social pour les cantines ne constituent pas un financement supplémentaire par rapport aux dispositifs antérieurs.

Votes exprimés :	- POUR	:	19
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

4. Plan de financement complémentaire des voyages et sorties 2018

OBJET DE LA DELIBERATION :

Présentation du séjour complémentaire 2018 (annexe tableau et budget voyage)

M. Jinjolet présente le séjour « escalade » organisé par l'Association Sportive, du 3 au 6 avril 2018 à Saint Léonard des Bois.

Votes exprimés :	- POUR	:	19
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0



5. Budget 2018

OBJET DE LA DELIBERATION :

Présentation du budget 2018

Mme la Gestionnaire présente le budget primitif pour 2018.

Mme Loubéjac demande pourquoi la ligne « bourses départementales » passe à 0 en 2018.

M. Le Méner explique que l'importante diminution des dotations de l'Etat a conduit le département à ne plus prendre en charge ce qui ne relève pas de sa compétence. Il souligne que la disparition de ces bourses sera en partie compensée par une augmentation de l'aide au financement de la demi-pension pour les élèves boursiers.

Mme la Gestionnaire souligne l'augmentation du budget alloué à certaines lignes, notamment les « crédits professeurs » servant à acheter du matériel pédagogique, afin de mieux coller aux besoins réels et d'éviter ainsi d'avoir recours à des DBM. Le CESC bénéficiera aussi d'une somme plus importante, destinée à financer les projets proposés par le Conseil de Vie Collégienne et Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Votes exprimés :	- POUR	:	19
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

C – Questions diverses :

Madame la Présidente du Conseil d'Administration lit les questions posées par les parents d'élèves :

- Le collège, en accord avec la municipalité, avait prévu d'organiser le "savoir nager" pour les 6èmes les 28,29 et 30 juin 2017. Or, le 22 juin Madame la Principale nous a informés par mail que ces séances étaient annulées par la mairie pour effectuer des travaux sur le pédiluve du 26 au 30 juin, et ceci sans aucune proposition de report de date.

Les élèves maintenant en 5èmes peuvent-ils faire valider ce "savoir nager" durant l'année?
Si oui, y a-t-il déjà une date convenue pour les 6èmes et donc aussi les 5èmes?

Réponse :

Mme La Présidente demande à M. Jinjolet, professeur d'EPS d'exposer l'organisation envisagée.

Il est prévu de faire un test à tous les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} au début du mois de juin 2018, d'organiser 4 séances les lundis matins pour les élèves n'ayant pas validé la compétence, encadrées par Mme Bordeau (professeur d'EPS qui possède un diplôme de maître-nageur-sauveteur) et des séances pendant le DNB (à définir avec la Mairie).

M. Jinjolet signale qu'il a envoyé un mail courant novembre 2017 à la Mairie de Saint-Calais et qu'il est en attente d'une réponse.



COLLEGE JULES FERRY
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

Dans le cas d'une réponse négative, il est envisagé de transporter les élèves vers une autre piscine, par exemple à Bessé sur Braye, en notant que le surcoût serait particulièrement important.

- Depuis la rentrée, il manque 2 barrières de sécurité le long du trajet utilisé par les collégiens pour aller à l'arrêt des bus. A quelle date seront-elles remises en place ?

Réponse :

Le représentant de la Mairie n'étant pas présent, aucune réponse ne peut être apportée ce jour.

- Concernant le passage piéton sur ce même trajet, y a-t-il des modifications prévues quant à l'éclairage qui semble insuffisant pour être vraiment sécuritaire ? Pourrait-on ajouter des panneaux avertissant d'un passage d'enfants ?

Réponse :

Les membres du conseil s'accordent sur la dangerosité potentielle de ce passage piéton. Le représentant de la mairie n'étant pas présent, aucune réponse ne peut être apportée ce jour.

- La personne chargée de faire traverser les élèves stoppe aussi la circulation pour laisser sortir les véhicules du parking des écoles et collège privés.
Est-ce à votre demande* ? (*Mairie)

Réponse :

Le représentant de la Mairie n'étant pas présent, aucune réponse ne peut être apportée ce jour.

Devant le nombre important de questions auxquelles il ne peut être apporté de réponses, Mme La Principale propose de les envoyer par mail à la Mairie de Saint-Calais, accompagnées d'une lettre suggérant une éventuelle rencontre entre les parents d'élèves et les représentants de la Mairie.

- Au 24 novembre, le poste de professeur de français n'est toujours pas pourvu et une professeure d'histoire géographie est absente depuis le 4 octobre, soit respectivement 10 et 5 semaines de manque.

Quelles solutions sont envisagées par l'inspection académique?

Réponse :

Concernant le poste de français non pourvu (correspondant à 4,5h, soit une classe de 3^{ème}), aucune solution n'est actuellement proposée par la Division des Personnels Enseignants. Mme Delvallée, professeure de lettres classiques au collège, s'est proposée afin de pallier provisoirement à ce manque. Mme La Principale souligne que cela augmente beaucoup son service, qui passe à 6h supplémentaires par semaine, et que cela ne constitue donc pas une solution durable.

Pour assurer les 9 heures de cours de Mme Sieg (qui est en arrêt maladie jusqu'au 10 décembre), il a bien été nommé un remplaçant. Le problème est que celui-ci effectue déjà un remplacement à mi-temps dans un autre établissement et que les emplois du temps ne sont pas compatibles. Il n'a pas été possible de suppléer à cette absence par M. Barbé, professeur en poste au collège.